

Le 15 septembre 2026

OBJET: Nomination de la Présidente ou du Président du FIDA

Mesdames et Messieurs les Observateurs,

Conformément à la section 8 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, la question de la nomination de la Présidente ou du Président du FIDA sera examinée à la prochaine session du Conseil des gouverneurs du FIDA, qui se tiendra à Rome les 2 et 3 février 2027.

Les candidatures à la présidence sont présentées par les États membres du Fonds et doivent parvenir à la Secrétaire du FIDA au plus tard le mardi 24 novembre 2026, à minuit (heure de Rome).

À cet égard, j'ai le plaisir de joindre à la présente:

- a) une copie de l'annonce relative à la nomination de la Présidente ou du Président du FIDA, qui a été publiée sur le site Web du FIDA;
- b) une copie du communiqué de presse publié sur le sujet le 15 septembre 2026.

Ces documents sont mis à la disposition de tous les gouverneurs du Fonds à titre d'information et, au besoin, de communication.

Pour obtenir de plus amples informations sur les procédures et modalités de nomination de la Présidente ou du Président du FIDA, veuillez consulter le site Web du FIDA et la [plateforme interactive réservée aux États membres](#). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au +39 06 5459 2254, par téléphone portable au +39 3665706298 ou par courriel à l'adresse elections@ifad.org.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Observateurs, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire du FIDA
Claudia ten Have

Dirigeantes et dirigeants des organisations
ayant le statut d'observateur auprès du FIDA

Les États membres du FIDA sont invités à proposer des candidats à la présidence du Fonds

1. Sous l'égide des organes directeurs du Fonds, le Président du FIDA est responsable de la conduite des affaires et de l'organisation de la mission du Fonds. Il préside le Conseil d'administration, qui est composé de représentants d'États membres du FIDA.
2. Le Président a même rang – Secrétaire général adjoint – que les autres chefs d'organismes spécialisés des Nations Unies. Il est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, qui est présidé par le Secrétaire général et coordonne le travail de l'ensemble du système des Nations Unies.
3. Le Président du FIDA est élu pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois seulement. Le Président en exercice est M. Alvaro Lario.
4. Conformément à l'Accord portant création du FIDA, le Conseil des gouverneurs du FIDA nommera un nouveau Président à l'occasion de sa cinquantième session, qui se tiendra le 2 février 2027. La décision est prise à la majorité des deux tiers du nombre total des voix. Le Président élu prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2027.
5. Les candidatures à la présidence du FIDA sont présentées par les États membres du Fonds et doivent parvenir à la Secrétaire du FIDA au plus tard le 24 novembre 2026 à minuit (heure de Rome).
6. Les candidats doivent satisfaire aux exigences suivantes:
 - Compétences en matière de direction stratégique fondées sur la connaissance et l'expérience des questions de développement
 - Engagement ferme et avéré en faveur de l'ensemble des objectifs du Fonds
 - Compétences en matière de communication et de plaidoyer propres à l'exercice d'une influence sur les décideurs au plus haut niveau, notamment les ministres et les chefs des autres organismes de développement
 - Capacité de constituer et d'animer une équipe de direction soudée et efficace
 - Expérience en matière de gestion de ressources financières importantes.
7. Le FIDA favorise un processus électoral libre, impartial, équitable et transparent.

Pour de plus amples renseignements sur les procédures de présentation des candidatures et de nomination, veuillez consulter la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#).

Le FIDA appelle ses États membres à proposer des candidatures à la présidence du Fonds

Rome, 15 septembre 2026. Le [Fonds international de développement agricole](#) (FIDA) a appelé aujourd'hui ses 180 États membres à proposer des candidats à la prochaine présidence du Fonds. Créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1977, le FIDA est la seule institution financière internationale au service exclusif de la transformation des économies rurales. Premier fonctionnaire du Fonds, le Président ou la Présidente dirige l'institution, organise son activité, et préside le Conseil d'administration.

Les candidatures, qui ne peuvent être présentées que par les États membres du Fonds, devront être reçues par le Secrétaire du FIDA au plus tard le 24 novembre 2026. Les critères à remplir sont les suivants:

- Compétences en matière de direction stratégique fondées sur la connaissance et l'expérience des questions de développement
- Engagement ferme et avéré en faveur de l'ensemble des objectifs du Fonds
- Compétences en matière de communication et de plaidoyer propres à l'exercice d'une influence sur les décideurs au plus haut niveau, notamment les ministres et les chefs des autres organismes de développement
- Capacité de constituer et d'animer une équipe de direction soudée et efficace
- Expérience en matière de gestion de ressources financières importantes.

L'élection et la nomination du Président auront lieu le 2 février 2027 à l'occasion de la cinquantième session du Conseil des gouverneurs du FIDA. Principal organe directeur du Fonds, le Conseil des gouverneurs est doté des pleins pouvoirs de décision.

La Présidente ou le Président du FIDA est nommé pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. La personne nommée prendra ses fonctions le 1er avril 2027.

Elle dirigera le Fonds à un moment décisif pour le développement mondial. La convergence des enjeux (insécurité alimentaire, changements climatiques, chômage des jeunes, conflits qui perdurent et chocs économiques) met en évidence la vulnérabilité des systèmes alimentaires mondiaux et l'urgence d'investir sans relâche dans la transformation rurale. Le financement du développement a aujourd'hui besoin d'une personnalité dotée d'une forte capacité d'entraînement pour mobiliser des ressources à grande échelle, renforcer les partenariats qui sous-tendent les solutions financières innovantes et les cofinancements à fort impact et promouvoir une croissance rurale résiliente et inclusive.

À l'intention des journalistes:

Pour de plus amples renseignements sur les procédures de présentation de candidatures et de nomination, veuillez consulter le site Web du FIDA à

l'adresse: <https://webapps.ifad.org/members/governance/AppointmentofthePresident>.

Anciens Présidents du FIDA et Président en exercice:

1. Abdelmuhsin M. Al-Sudeary (Royaume d'Arabie saoudite) a été nommé en 1977 et son mandat a été renouvelé en 1980.
2. Idriss Jazairy (République algérienne démocratique et populaire) a été nommé en 1984 et son mandat a été renouvelé en 1989.
3. Fawzi Al-Sultan (État du Koweït) a été nommé en 1993 et son mandat a été renouvelé en 1997.
4. Lennart Båge (Royaume de Suède) a été nommé en 2001 et son mandat a été renouvelé en 2005.
5. Kanayo F. Nwanze (République fédérale du Nigéria) a été nommé en 2009 et son mandat a été renouvelé en 2013.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6. Gilbert F. Houngbo (République togolaise) a été nommé en 2017 et son mandat a été renouvelé en 2021.
7. Álvaro Lario (Royaume d'Espagne) a été nommé en 2022.

Contact médias: Caroline Chaumont | c.chaumont@ifad.org |

Suivez le FIDA également sur X en français [@leFIDA](#).

Et en anglais sur [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#), [X](#), [YouTube](#).

N°: IFAD/55/2026

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est la seule institution financière internationale qui se consacre exclusivement à la transformation des économies rurales. Le FIDA investit dans les ruraux et leurs communautés, renforçant ainsi la sécurité alimentaire, la prospérité partagée et la stabilité. À l'heure actuelle, près de 23 milliards d'USD ont été investis par le FIDA et ses partenaires dans des projets assurant la transformation des économies rurales.

Un grand nombre de photographies et de vidéos de qualité professionnelle portant sur le travail du FIDA dans les communautés rurales peuvent être téléchargées sur notre [DigiHub](#).